

# ACTIVITES DE PLEINE NATURE

## RAID MULTI ACTIVITES

### Article 1 : Compétition

L'UGSEL organise chaque année un championnat national de RAID multi activités, par équipe mixte de 3 élèves - soit 2 garçons et une fille ; soit 2 filles et un garçon- et d'association sportive.

Il consiste en un enchaînement d'épreuves variées, itinérantes ou selon plusieurs boucles, chronométré et utilisant plusieurs modes de déplacement (VTT, à pieds, canoë, ...).

Pour ce championnat, les jeunes gens et les jeunes filles sont regroupés dans 4 catégories : en épreuves par équipe

- Benjamins(es)
- Minimes
- Cadets(tes)
- Juniors

L'organisation de ce championnat se déroulera suivant trois journées de compétition :

- 1<sup>er</sup> jour : après l'accueil, la vérification du matériel et le briefing de toutes les équipes, un prologue pourra être proposé en fin de journée (épreuve originale de courte durée).
- 2<sup>ème</sup> jour : il sera proposé une épreuve itinérante où l'organisateur veillera à ne pas dépasser les durées d'effort suivantes en instaurant des barrières horaires :

Catégories	Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors
Durées d'effort	Entre 5 et 6h	Entre 6 et 7h	Entre 7h à 8h	Entre 7h à 8h

- 3<sup>ème</sup> jour : il sera proposé une épreuve itinérante sur la matinée avec une fin de raid prévue vers 12h pour toutes les équipes afin de permettre la remise des récompenses, le déjeuner et la fin du championnat vers 13h30/14h.

Le comité d'organisation sera libre de proposer les enchaînements des épreuves du raid en prenant soin de respecter :

- Le principe d'orientation sur plusieurs sections
- Des modes de déplacements variés (par exemple, en VTT, en Run & Bike, en canoë-kayak, en paddle, en trottinette, rollers et tout autre activité locale spécifique).

Le comité d'organisation rédigera un carnet de route regroupant le descriptif des épreuves, les bonifications et les pénalités (de point ou de temps) associées ainsi que les barrières horaires.

Les concurrents devront rester à trois sur toute la durée du RAID sauf sur une épreuve ou section spécifique mise en place par l'organisateur. L'équipe devra demeurer la même tout au long du raid et jusqu'à son terme pour être classé. Toute équipe incomplète sera classée après la dernière équipe complète.

Le titre de champion national sera attribué à l'équipe d'établissement dans sa catégorie qui aura réalisé le meilleur temps (ou le plus de points si classement aux points). Le temps sera pris sur le doigt électronique si une gestion électronique de la course est prévue ou sur le dernier arrivant de l'équipe si utilisation d'un carton de contrôle.

## Article 2 : Participation

Les qualifications sont effectuées par les Commissions Sportives Territoriales qui disposent, par catégorie, d'un contingent par région de :

2 équipes benjamines	6 élèves
2 équipes minimes	6 élèves
2 équipes cadettes	6 élèves
2 équipes juniors	6 élèves

et d'un quota éventuel supplémentaire à répartir suivant les règles précisées par la Commission Technique Nationale des APPN.

Il sera possible de constituer les équipes en :

- Surclassant 1 Benjamin(e) 2<sup>ème</sup> année en Minime
- Surclassant 1 Minime 2<sup>ème</sup> année en Cadet(te)
- Surclassant 1 Cadet 2<sup>ème</sup> année en Junior
- Sous classant 1 Cadet(te) 1<sup>ère</sup> année en Minime = si l'élève est tout seul en cas de collège sans lycée.

Le certificat médical de surclassement est obligatoire.

Dans tous les cas, ce surclassement sera possible si lors du championnat territorial, l'élève n'aura pas pu constituer une équipe avec d'autres élèves de sa catégorie.

Une équipe doit être identique du territoire au national, sauf en cas de blessure et sur présentation du certificat médical.

Il n'y a pas de participation d'élèves de la catégorie sénior.

Tout élève doit obligatoirement être licencié avant les épreuves qualificatives de comité ou de territoire lorsqu'elles ont lieu.

En l'absence d'une organisation d'épreuve de qualification territoriale, la date limite d'organisation territoriale figurant au calendrier national de l'année en cours vaut date limite pour la prise de licence.

Toute demande de licence pour une participation aux championnats Nationaux après la date limite qualificative du territoire sera refusée.

Chaque établissement devra utiliser les documents d'inscriptions fournis par le comité d'organisation.

## Article 3 : Matériel pour le raid

- Une liste de matériel obligatoire par équipe sera demandée et vérifiée par l'organisateur à l'accueil des équipes.
- Le maillot de l'établissement est obligatoire et sera identique pour l'équipe. En cas de non-conformité au règlement, une pénalité de temps (ou de points) sera appliquée à l'équipe. (Voir également les articles 34 et 35 des Règlements Généraux).
- Le port d'une chasuble numéroté ou d'un dossard sera obligatoire afin de pouvoir identifier les équipes aux différents CP (Contrôle de Passage) et à l'arrivée.
- Le port du casque est obligatoire durant le raid. L'organisation peut se permettre une dérogation sur une ou plusieurs épreuves en fonction de la sécurité.
- Un seul VTT est autorisé par concurrent. Le VTT doit être en bon état de marche. Un contrôle du matériel sera effectué avant le début de la compétition. Assistance électrique interdite.
- Un système de tractage peut être utilisé uniquement en VTT ou à pied. Ce système ne doit pas être dangereux en position rétractée ou en cours d'utilisation. Dans tous les cas, le système doit être largable et rétractable et sera contrôlé et validé par l'organisation avant la course.
- Le comité d'organisation ne fournira pas d'assistance mécanique. Aucune aide et dépannage extérieurs ne seront autorisés durant les épreuves.
- Le support de carte à VTT n'est pas obligatoire mais fortement conseillé.
- Le comité d'organisation pourra se permettre d'interdire tous matériels dangereux.
- L'utilisation d'un système GPS est interdite.

- Il pourra être demandé par le comité d'organisation la possession d'un téléphone portable durant toute la durée du raid comme moyen de communication en cas de force majeure (perte de l'équipe, incident grave...). Son utilisation sera limitée à cette fin et contrôlée.

## Article 4: Pénalités, Réclamations et disqualifications

### 4.1 Jury et réclamation :

Le comité d'organisation désignera un Directeur de course.

En cas de réclamation, un jury, composé de deux membres de la CTN RAID présents et du directeur de course seront les seuls habilités pour statuer.

Toute réclamation devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en compte au-delà d'une heure après l'affichage des résultats.

### 4.2 Manquement :

Le comité d'organisation précisera dans le règlement de course tous les points qui sont interdits, notamment :

- Les passages interdits ou au contraire les passages obligatoires (CP)
- Les zones interdites ou infranchissables (propriétés privées, cultures, ...)
- Le respect de l'environnement (tri des déchets, abandon de détritus, ...)
- L'obligation d'assistance à une équipe en danger
- Le respect des adversaires, des commissaires ou signaleurs et des bénévoles.
- Le respect de la Charte Ethique de l'UGSEL

En cas de manquement au règlement spécifique du raid et/ou de non-respect de la Charte Ethique de l'UGSEL, signée par chaque équipier avant le début de la compétition, l'équipe sera non classée voire disqualifiée par le Jury.

En fonction de la gravité des faits, le Jury pourra moduler la sanction et transformer celle-ci en pénalités (points ou temps).

Sécurité ?

Jeunes Officiels ?

Elèves handicapés ?